



Association *française*  
des Victimes du Terrorisme

# Compte-rendu du procès de L. et K. SOULI et A.BELLOUM

DU 27 AU 28 SEPTEMBRE 2018



## INTRODUCTION

\*\*\*\*\*

Le 27 septembre 2018 s'est ouvert devant la 16<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du TGI de Paris le procès de Lotfi SOULI et de l'un de ses fils Karim SOULI, pour leurs activités en Syrie.

\*\*\*\*\*

**Ce compte-rendu d'audience est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de note ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.**



## SOMMAIRE

### Table des matières

1 <sup>er</sup> jour d'audience : Jeudi 27 septembre 2018 .....	4
Sur l'objet des poursuites.....	5
<i>Sur l'absence de Anass BELLOUM</i> .....	5
Sur la recevabilité de la constitution de partie civile de l'AfVT.....	7
2 <sup>ème</sup> jour d'audience : Vendredi 28 septembre 2018 .....	13
Audition des prévenus.....	14
Plaidoires de la partie civile.....	19
Réquisitions du procureur .....	19
Plaidoires de la défense.....	23



1<sup>er</sup> jour d'audience : Jeudi 27 septembre 2018



Quatre prévenus sont renvoyés devant le tribunal correctionnel :

- Monsieur Lotfi SOULI
- Monsieur Karim SOULI, fils de Lotfi SOULI
- Monsieur Anass BELLOUM, lequel sera jugé le 16 octobre 2018 par un tribunal pour enfants

## **Sur l'objet des poursuites**

### **La présidente :**

Concernant M. SOULI Lotfi, né le 13/10/1967, et domicilié à HERMONT avant d'être incarcéré, les charges sont les suivantes : entre 2013 et 2015, il est poursuivi pour avoir participé à un acte terroriste visé par l'article 421-1 du code pénal, notamment pour avoir participé au financement du terrorisme. Il aurait emmené ses enfants sur des lieux de combats et effectué des missions de surveillance pour l'Etat islamique.

Concernant M. SOULI Karim, son fils : entre 2013 et 2015, il est poursuivi au visa du même article, notamment pour avoir incité à rejoindre des groupes armés.

Le 3<sup>ème</sup> prévenu, le frère de Karim SOULI, est mineur et sera jugé le 16 octobre 2018 par un tribunal pour enfants.

Quant à M. BELLOUM Anass, il est renvoyé pour avoir participé à des actes en vue d'une association de malfaiteurs terroriste (formation militaire aux armes, aide à la famille SOULI, confrontation armée avec l'Etat islamique).

**La présidente précise que, malgré ce qui peut être véhiculé dans les médias, les prévenus ne vont pas être jugés pour un projet d'attentat à la Tour Eiffel, ou, en tout cas, ce n'est pas ce qui va concentrer les débats. Les enjeux principaux sont les raisons pour lesquelles les prévenus sont partis en Syrie, dans quelles conditions, et ce qu'ils y ont fait.**

La présidente rappelle que selon l'article 406 du code de procédure pénale, à chaque fois qu'une question sera posée à un prévenu, ce dernier pourra parler ou garder le silence.

Cette audience se déroule sur deux jours.

La présidente annonce que les juges vont d'abord étudier la constitution de partie civile de l'AfVT, mais que Maître Claire Josserand-Schmidt développera plus si cela est joint au fond.

En ce qui concerne les prévenus, la présidente précise qu'elle a pour habitude de ne pas résumer ce qu'ils ont dit par le passé, et qu'elle préfère qu'ils s'expriment directement, puis qu'il y ait une confrontation entre les différents conseils et le procureur.

### **Sur l'absence de Anass BELLOUM**

Le 24 mars 2013, le père de Anass BELLOUM signale la disparition de son fils. Anass BELLOUM est un étudiant brillant au moment des faits. Avec son autre fils, le père a fait beaucoup de recherches pour le retrouver. Anass BELLOUM était parti sans son téléphone portable (cote D12).

Ensuite, le père va appeler la police pour dire qu'il a reçu un appel de la famille SOULI disant que Anass BELLOUM était parti en Syrie. L'étude des cartes va révéler que des billets ont été pris sur Opodo, il



serait parti avec son passeport algérien. La famille est sous le choc car le fils a une pratique religieuse modérée. Le frère d'Anass, Abdel Ouahad va être écouté, et confirmer les faits (cote D21). Son frère ne comprend pas.

Les recherches vont montrer que Anass avait pris un vol direction Istanbul avant de se retrouver en Syrie. Il confirme à son frère être arrivé en Syrie (cote D38). Il dit être à 600 km au sud de la Turquie. Son frère tente de le faire revenir, mais Anass dit vouloir rester tant qu'il n'est pas devenu martyr.

Anass dit avoir acheté son billet sur internet

Anass BELLOUM aurait pu tomber au cours d'une bataille contre la 17<sup>ème</sup> division. En 2011, une formation de l'armée syrienne libre est supplantée ensuite par d'autres groupes faute de moyens (cote D193). Durant l'été/automne 2012, il existe des groupes djihadistes en Syrie. Le groupe recrute principalement parmi les civils. Sur le plan idéologique, l'objectif est l'instauration de la Charia en Syrie. En janvier 2014, la véritable confrontation entre le régime syrien et les rebelles commence.

Anass BELLOUM se trouve à Raqqa en 2013. C'est la première ville à tomber dans les mains de l'EI. Anass BELLOUM a d'abord servi de traducteur. En novembre 2013, il va être déclaré mort, et un site djihadiste publie un éloge posthume. Anass BELLOUM est affecté à un char servant pour l'assaut d'une base aérienne.

La famille d'Anass BELLOUM va recevoir une visite pour apprendre qu'il serait mort au combat. Un message a été retrouvé susceptible d'être envoyé par Karim SOULI. A ce stade de la procédure, Karim SOULI a été auditionné le 26 mars 2013, encore mineur à l'époque des faits. A aucun moment la famille BELLOUM n'a cherché à rejoindre la Syrie pour chercher Anass BELLOUM. Anass BELLOUM est parti en mars 2013, mais à l'automne 2013 ses deux frères vont également partir sur zone. Le 29 octobre 2013, l'ex-femme de SOULI dit qu'elle aurait dû avoir ses fils pendant les vacances de la Toussaint, mais a été informée que les fils allaient passer une fête aux Pays-Bas chez la sœur de Lotfi SOULI. La mère va ensuite dire qu'elle a parlé à ses fils via Skype.

La mère est divorcée, s'est plainte de violences, a eu des difficultés et une fragilité qui a fait qu'elle n'a pas toujours pu prendre en charge ses enfants. La mère aura des contacts plus ou moins réguliers avec ses enfants, puis M. Lotfi SOULI et ses enfants partent en 2013. 1<sup>er</sup> contact en avril 2015 avec Lotfi SOULI, lequel dit être à Raqqa et vouloir quitter la Syrie sans plus de précision. Il dit ne pas avoir d'autorisation de l'EI pour partir. Il va franchir la frontière avec ses 2 fils, être arrêté et placé en détention le 18 mai 2015.

Le 18 mai 2015, Lotfi SOULI avait sur lui plus de 8000 euros, 2 ordinateurs portables, un IPAD, 2 disques durs externes, un passeport avec tampon d'entrée et de sortie de Turquie, 2 cartes bancaires.



## **Sur la recevabilité de la constitution de partie civile de l'AfVT**

- **Maître GIRAUDET pour l'AfVT, substitution de Claire Josserand-Schmidt :**

L'opposition qui nous est faite par rapport à cela n'est pas légale. Les conditions de l'article 2-9 al. 1 du code de procédure pénale sont réunies (constituée depuis plus de 5 ans ; objet statutaire de soutien aux victimes, c'est le cas pour l'AfVT ; l'action publique a été mise en mouvement par le ministère public).

Maître Claire Josserand-Schmidt vous donnera plus de pièces.

Si la recevabilité a pu être rejetée par le passé, c'était à cause d'une question de défaut de procuration spéciale. Aujourd'hui il n'y a pas de soucis par rapport à cela. Votre chambre a déjà reconnu à plusieurs reprises la recevabilité d'une constitution de partie civile de l'AfVT, en juillet 2018, dans l'affaire BENABES, ainsi que dans l'affaire de la cellule de Nîmes.

- **Procureur :**

Nous rejetons la constitution de partie civile de l'AfVT. Ici, l'AfVT n'est pas agréée, ni reconnue d'utilité publique. Pour nous c'est l'article 2 alinéa 1 du code de procédure pénale : l'infraction doit rentrer dans le champ de l'article 706-16 du code de procédure pénale. La recevabilité est soumise à l'existence de victimes de l'infraction en question. Le législateur n'a jamais envisagé les associations que comme des portes paroles des victimes. Or, si vous acceptez la constitution de partie civile, vous admettez que l'AfVT assure la défense de l'intérêt général, or c'est le rôle du parquet. Les travaux parlementaires rappellent que les associations ne peuvent se substituer au ministère public.

Selon la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation, aucune personne physique ne peut se constituer partie civile sur la base d'une association de malfaiteurs dès lors qu'il n'y a pas de préjudice.

Le Procureur demande donc le rejet de la constitution de partie civile de l'AfVT.

- **Avocat de la défense :**

Je trouve cela très regrettable qu'on doive attendre les caméras pour que les associations de victimes soient présentes. Je ne comprends pas pourquoi une association de victimes viendrait réclamer des sous à mon client en l'absence de victimes.

Personne n'a demandé aux associations de parties civiles de faire tout ce que vous faites, de dire que le comportement de mes clients porte préjudice à l'association, je ne le comprends pas.

La défense demande le rejet de la constitution de partie civile de l'association en l'absence de victimes.

- **La présidente :**

Le tribunal va joindre l'incident au fond.

***La Présidente décide de joindre l'incident au fond. L'affaire sera mise en délibérée.***



## Sur le fond de l'affaire :

### Audition de M. Karim SOULI :

**La Présidente (Q) :** *je vais commencer par interroger Karim SOULI. Vous allez me parler de vous jusqu'en octobre 2013, ensuite on va parler des faits qui vous sont reprochés. J'insiste sur le fait qu'un tribunal a besoin de comprendre. Vous avez le droit de vous taire, mais c'est aussi prendre le risque que le tribunal trouve des réponses par lui-même. Enfin, on parlera de la détention. Parlez-nous de vous.*

**Karim SOULI (R) :** *naissance en 1995, j'ai un frère de 20 ans, ai suivi une scolarité normale, ai obtenu le bac S avec mention, puis a été un peu à l'université (maths physiques informatique, septembre 2013).*

*Q : Dans votre famille, cela se passait il bien ?*

*R : Au début oui, mais à partir de 2001 il y a eu le divorce.*

*Q : Pourtant vous parliez de violences verbales entre vos parents. Vous aviez dit que vous vous leviez parfois pour mettre la main sur la bouche de vos parents quand il se disputaient. Donc ça ne se passait pas si bien que cela.*

*R : C'était chaotique parfois.*

*Q : Vous avez vécu avec eux jusqu'à quand ?*

*R : Quand j'étais en CP/CE1 ils n'étaient déjà plus ensemble. Après je suis parti chez mon père (alternance). Au début ma mère a eu la garde, 1 week-end sur 2 chez ma mère. Mais ensuite alternance.*

*Q : Votre parcours scolaire était normal, vos bulletins scolaires sérieux. Aviez-vous des activités particulières ?*

*R : Oui un peu mais pas tant que ça.*

*Q : Activités avec votre père ?*

*R : Oui*

*Q : Votre père s'occupait-il bien de vous ?*

*R : Oui toujours*

*Q : Diriez-vous que l'un plus que l'autre vous a éduqué ?*

*R : Mon père*

*Q : On a demandé à votre mère si elle a vu une évolution quant à la religion. Vous êtes musulman pratiquant ?*

*R : Oui*

*Q : Considérez-vous vos convictions comme modérées à ce moment-là ?*

*R : Oui, je ne séchais par exemple jamais de cours pour aller faire la prière*





*Q : Quand vous êtes au lycée, est ce que vous vous rapprochez d'autres personnes religieuses ?*

R : Non pas tant que ça

*Q : La question du printemps arabe était-elle un sujet de discussion en famille ?*

R : Non

*Q : En cote D123, on a un mail disant que vous êtes parti au front. Est-ce que vous parliez de la Syrie avec votre copain Anass ?*

R : Ça revenait de manière sporadique, mais ce n'était pas le centre de nos préoccupations.

*Q : Etes-vous allé sur internet pour chercher des réponses ?*

R : Oui je le faisais. J'allais sur des sites francophones.

*Q : Allez-vous sur Ansar al Aqq, site francophone ?*

R : Pas du tout non.

*Q : Parliez-vous entre vous de l'affaire Mohamed MERAH ?*

R : J'ai été surpris par l'endurance de MERAH.

*Q : Votre mère a dit vous avoir vu regarder des DVDs liés au Djihadisme.*

R : Notre mère nous a rendu visite et s'est rendue pendant une pause déjeuner sans autorisation dans le bureau de mon père et elle y aurait trouvé des vidéos de propagande terroriste. Mais moi je n'ai pas assisté à la scène.

*Q : Le 26 mars 2013, vous êtes entendu et on découvre que Anass est parti en Syrie et que vous l'avez accompagné à l'aéroport.*

R : Tous les week-ends on se retrouvait pour discuter dans le train. Ce jour-là on était que 2. C'est là qu'il m'a dit que ce serait un train sans retour pour lui. J'ai trouvé ça tellement farfelu que j'ai laissé couler. Mais face à son assistance, j'ai commencé à réaliser qu'il était sérieux. J'ai fait le trajet avec lui jusqu'à l'aéroport, et face au sérieux de ses dires j'ai préféré partir et le laisser, en me disant qu'il racontait des bêtises soit qu'il était sérieux mais que de toute façon il était mineur et qu'il rentrerait. Vers 22h30 sa mère m'appelle et me dit qu'Anass n'est pas rentré. J'ai d'abord menti et dit que je ne l'avais pas vu.

*Q : Vous rappelez vous de la discussion avec la famille d'Anass ? Etiez-vous proche d'Anass ?*

R : Oui c'était un bon ami.

*Q : Etes-vous resté en contact avec lui ? comment ?*

R : Oui, il disait être bien arrivé et bien traité ; il regardait des vidéos.

*Q : C'est étrange quand même, en 2013 le chemin pour la Syrie n'est pas facile/clair, en plus pour un gamin de 17 ans comme Anass. Il a dit qu'il avait pris un bus. Que va-t-il se passer ensuite ?*

R : Il ne m'a pas proposé de le rejoindre.

*Q : A l'époque vous êtes un étudiant plutôt brillant, ayant commencé de bonnes études, comment cela se fait que vous décidez de partir ?*



R : Plus j'avais de mails d'Anass plus j'avais envie de le rejoindre.

*Q : Qu'est-ce que vous motivait à partir ?*

R : J'ai été pris d'empathie en regardant des vidéos de musulmans torturés, menacés etc...

*Q : Mais pourquoi quand on veut aider quelqu'un dans un pays en guerre, en souffrance, pourquoi on ne se tourne pas vers des organisations humanitaires plutôt ?*

R : Les organisations humanitaires, je n'y connais rien.

*Q : Pourtant en 2013 vous ne connaissiez pas la Syrie, donc vous avez bien fait des recherches.*

R : Oui. C'est personnel. Mon père, contrairement à ma mère, a senti que j'étais attiré par la Syrie. Quand on apprend que des enfants partent en Syrie et meurent, forcément les parents sont mal à l'aise.

*Q : Oui bien sûr, sauf que là, on ne l'évite pas mais on se retrouve en Syrie.*

R : C'est le départ d'Anass qui a tout précipité.

*Q : A partir de quand l'idée de partir en Syrie fait corps avec vous ? C'est quoi l'idée ?*

R : Pour moi le but était de rejoindre Anass.

*Q : Donc votre père sait que vous vouliez rejoindre Anass ?*

R : Pas vraiment.

*Q : Mais comment se fait le passage de l'envie de partir, au fait de partir concrètement ?*

R : Mon père voulait partir avec nous mais pour ramener Anass.

*Q : C'est étrange, parce que vous vouliez partir en Syrie pour rejoindre Anass et non le ramener.*

R : Je suis parti pour 3 jours.

*Q : C'est bizarre de vouloir partir un week-end en Syrie.*

R : Pour moi l'objectif était de m'y installer définitivement.

*Q : Des investigations financières sont faites et montrent que votre père fait beaucoup de virements. L'appartement se vide aussi. C'est bizarre de laisser des choses alors que vous vouliez partir définitivement.*

R : Mon père était contre mais avait quand même envisagé de partir.

*Q : Pourquoi n'avez-vous pas dit la vérité à votre mère ? Comment passez-vous en Syrie ? Qui vous avait donné les coordonnées des passeurs ?*

R : Grâce à Anass.

*Q : En arrivant, vous allez voir Anass ?*

R : Moi et mon frère avons suivi une formation en arrivant (prière et entraînements sportifs), après avoir rejoint Anass.

*Q : Votre frère parle de tirs sur des avions, d'équipements dont gilets pare-balles. Ils parlent également d'une formation sur les « grosses » armes et de la volonté de partir au front, de la possession de kalash.*



R : Il s'agissait juste d'une formation.

Q : *Vous parliez arabe à l'époque ? comment faisiez-vous pour communiquer ?*

R : Non, mais mon père était là.

Q : *Oui mais à ce moment-là votre père n'est plus là.*

R : J'ai eu la chance de tomber sur un marocain qui parlait marocain avec nous.

Q : *Quelles sont vos premières missions pour l'EI ?*

R : Je m'occupais de technologies, de la maintenance.

Q : *Vous n'étiez pas armé ? Pourtant même les enfants ont des armes dans l'EI*

R : Non parce que seuls les membres des unités combattantes en ont ; j'étais à ce moment avec mon frère mais ne combattais pas

Q : *Que faisait votre père ? Vous disiez qu'il était en charge des télécommunications.*

R : J'ai appris sur le tas l'informatique.

Q : *Je suis un peu étonnée car beaucoup de personnes sont revenues de Raqqa et témoignent. Comment la période Raqqa se passe-t-elle ? A la suite d'un accident, vous êtes blessé pendant plusieurs semaines/mois. Comment saviez-vous que le chef de l'EI avait été blessé ?*

R : Je l'ai su mais n'en n'ai pas parlé.

Q : *Vous qui avez eu l'honnêteté de dire que vous vouliez vous établir en Syrie, est-ce vraiment comme vous l'imaginiez ?*

R : J'ai vite déchanté en entendant toutes les histoires horribles. Je n'ai jamais adhéré totalement à l'EI.

Q : *En détention, il a été dit qu'un syndrome a été réactivé sur place. Les têtes alignées, les cadavres etc... Qu'en pensez-vous ?*

R : J'ai eu peur de la mort à plusieurs reprises, on ne s'habitue jamais à toutes ces horreurs.

Q : *Je le comprends, mais pourquoi n'avez-vous pas voulu partir ?*

R : Mon père avait entrepris des démarches pour partir mais ses projets ont été contrariés donc on a dû attendre.

Q : *Comment avez-vous fait ?*

R : Mon père connaissait des gens.

Q : *Un témoin, M. MIRZA, dit que vous avez combattu avec votre frère.*

R : Je voudrais désamorcer le fait qu'on a retrouvé des photos d'avions et des plans de vols détaillés sur mon ordinateur.

Q : *Qui a téléchargé sur votre ordinateur tous ces éléments sur l'EI ?*

R : Pas moi.

**Interruption de la prise de note**



\*\*\*\*\*

Suspension d'audience jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, à 13h30

\*\*\*\*\*



2<sup>ème</sup> jour d'audience : Vendredi 28 septembre 2018



## **Audition des prévenus**

### **2<sup>ème</sup> prévenu : M. Lotfi SOULI**

*Q : Par rapport aux supports trouvés dans votre ordinateur, il y en avait avec des images de drones. « Mojaher » est le fichier, cela veut dire émigrer.*

*R : C'est dans les deux sens émigrer ou immigrer.*

*Q : Dans cet ordinateur ASUS que vous confirmez être le vôtre, on trouve un document libellé en langue arabe où l'on voit le logo de l'EI, il est traduit en français, « EI en Iraq et au Sham, gouverneur de Raqqa, centre de recherche, objet : fondation d'un centre de recherche et d'information. La technologie pour développer des systèmes complémentaires, recentrer les compétences dispersées dans l'état, formation et qualification, maintenance et suivi ».*

*Trois personnes ont signé. Est-ce que c'est vous dont on parle dans les signatures ?*

*R : L'individu m'a mentionné sans demander mon avis. J'ai pris connaissance de ce document qu'ici à la DCRI, il m'en a parlé. Qu'il allait faire un projet. Ma machine ASUS, le système d'exploitation on ne peut pas écrire en arabe sur le pack office. Deuxièmement j'utilise open office. Donc le fichier dont je ne connais pas le format n'est pas le mien et n'a pas été rédigé par la machine.*

*Q : Je ne dis pas que vous l'avez écrit.*

*R : Je connais le tunisien qui m'en a parlé et l'autre non, je ne le connais pas. Ils m'ont dit que j'avais des compétences en informatique et il s'est présenté en informaticien. Il a dit que l'EI avait besoin de compétences. C'était au mois de mai et on n'a rien fait. Ce projet était une idée d'un tunisien avec l'anglais d'origine indienne qui voulait créer quelque chose, on a discuté verbalement, pourquoi ça a fini dans ma machine et je vois plus tard mais je n'ai jamais vu car ce n'est pas mon centre d'intérêt et je n'étais pas là.*

*Q : Il n'empêche pas que ce sont des compétences que vous pouvez avoir ?*

*R : Effectivement c'est pour cela qu'on avait rendez-vous.*

*Q : Dans le disque dur externe blanc TOSHIBA (D419), il y a un fichier Word sur radio portable par la route avec liste de 20 appareils avec URL permettant l'achat, Excel de 2014. Il est fait état d'une commande de 80 radios portables et autres ; pour un montant total de 65 000 dollars.*

*R : Ce fichier est écrit en arabe donc même réponse qu'à la première.*

*Q : Vous avez dit hier que cela faisait partie de vos compétences.*

*R : Non radio compétence ingénierie télécommunications pas moi. Ce disque dur je l'ai dérobé à l'EI pour le ramener en France.*

*Q : Vous vivez dangereusement quand même de dérober quelque chose à l'EI.*

*R : Je vis dangereusement. Je reviens sur le disque dur il était utilisé par Karim, c'est son chef et lui qui s'occupe de faire le planning d'achat, c'est un chef et un tunisien qui a un diplôme d'ingénieur. Son chef c'est le responsable de l'entité de communication. Je suis responsable de téléphones fix et filaire.*



*Q : Toujours dans la même cote, il y a un tableau Excel, rédigé en arabe qui présente une liste d'individus date de naissance, profession... (cite des noms) on a 14 personnes listées et enquêteurs se sont posé la question de savoir si ce n'était pas une liste de personnes pouvant travailler avec vous.*

R : Non c'est l'organisation de l'EI avec l'ingénieur tunisien qui fait le recrutement et radio mobiles.

*Q : Il y a aussi un document qui informe que les fréquences de la ville de Raqqa seront modifiées. Identifier les fréquences, contacter la personne responsable de la fréquence et contacter le bureau des télécom en vue d'obtenir de nouvelles fréquences.*

R : Cela est dans le disque dur et réellement ce n'est pas le mien, je l'ai dérobé.

*Q : Tout ce qu'il y a dans ce disque ne vous appartient pas ?*

R : Oui

*Q : Je vais citer ce qu'il y a encore : le talkie-walkie est le moyen de contact vital pour le djihadiste...*

R : Je n'ai pas de talkie, je n'ai qu'une ligne de téléphone fixe.

*Q : S'ajoute une vidéo de 15 min présentant deux armes, puis une autre sur le démontage d'une mitraillette, une autre comment utiliser une arme de poing, une autre avec des expériences de chimie, une autre sur utiliser un téléphone comme détonateur, des vidéos de propagande de l'EI et d'autres, des photos, des vidéos présentant des essais de vols de drones. A quoi allait vous servir ce disque dur monsieur ?*

R : Je vous rappelle que je donne des cours qui sont supérieurs à ce niveau-là de bas étage, quand je suis revenu en France je n'ai pas cherché à effacer les fichiers. J'ai été libéré fin mars/début avril j'avais le temps de faire pas mal de chose. Mon intention était de rejoindre l'Etat français, je ne vous cache pas que j'ai fait des choses que j'attendais que l'Etat français se retourne contre moi. J'ai demandé à un passeur gentiment. La situation se complexifie et devient inextricable avec des paramètres mouvants, non constant.

*Q : Pourquoi prendre le risque de ramener un disque dur ?*

R : Ce n'était pas dans mes pensées, je m'en occupe plus. Seule préoccupation c'est de contacter l'ambassade de France et sortir. Ce n'était pas capital pour moi. Je ne m'attendais pas à être en prison, pour moi je n'étais pas fautif. En revanche, j'assume mes actes madame la présidente je vais travailler sur deux plans consciences. Actions ; les actes car j'ai proposé mes services à ces gens-là. J'ai eu un contact à l'occasion de l'AID avec un monsieur de damas, il y a une connexion et il m'a dit « vous êtes de l'EI vous sur ? ». Le contrôleur du répéteur doit être reconnu par damas, car s'il ne le connaît pas, le GSM ne peut pas marcher.

*Q : Ce n'est pas négligeable les télécommunications comme action.*

R : J'ai construit cette confiance avec la population.

*Q : Autre disque dur externe, fichier format Excel, nomenclature de type administrative, indications reprises dans un document. Vous vous souvenez de ce tableau ?*

R : Non il appartient à l'ingénieur. La clef USB est la clef d'échange, les données qu'ils échangent ne m'appartient pas, le contenu n'est pas à moi.



*Q : Dans le cadre des exploitations des différents matériels informatiques, il y a un certain nombre de conversations Skype qui posent question. Il y en a avec Nour, votre fiancée, vous lui dites (C2413/43) « je ne te mens pas c'est le bon chemin, vers le paradis. Notre prophète l'a emprunté avec nous. Il n'y a pas de chemin simple sans guerre vers le paradis ». 1<sup>er</sup> mars 2014.*

R : Il y a des conversations verbales et écrites. Vous voyez la date de l'exploitation de la messagerie, c'est la date à laquelle j'ai déclamé que j'étais en prison. Après l'attaque de fin juillet je suis entré en prison. Pour répondre à votre question, sur le principe j'ai contacté. Vous n'avez pas les codes pour lire ce que je suis en train d'écrire. Bien sûr qu'elle m'a remercié. Elle m'a dit qu'elle m'aimait mais que mon premier amour à moi était le djihad. Ce à quoi je réponds qu'elle parle à un terroriste. Tout appartient au groupe donc tout ce que j'écris est contrôlé madame la président.

*Q : Pourquoi avez-vous parlé en langage codé le 30 juillet 2014 ?*

R : La libération a été faite après le mois de juillet. Après même l'assaut sur la section 17.

*Q : Vous dites « Sur le sentier d'Allah, j'ai abandonné plein de choses. J'attends que tu viennes pour vivre un peu avant de mourir ».*

R : Je suis un petit lascar avec eux, je n'ai pas encore de poste, Bachar bombarde à côté. Je voulais qu'ils sachent que je suis là pour ramener ma femme car l'EI veut me caser et me marier. La réalité est plus complexe. Donc je l'invite pour qu'ils voient que je l'invite et à la fin j'ai inventé qu'elle était sage-femme.

*Q : Admettons que vous discutiez de façon codée avec votre ami, vous le faites également avec Habib ? Vous avez dit qu'il ne parle pas bien français.*

R : Il y a une différence entre comprendre et parler.

*Q : Vous dites « la notion de l'islam n'a rien à voir avec ce que tu penses mon ami, j'ai peur pour toi » moi je le comprends comme le fait qu'Habib ne suit pas le bon chemin pour être un musulman.*

R : Je dis cela car il y a une traçabilité de vous. Vous êtes le complice de quelqu'un fiché S.

*Q : J'ai peur pour toi, que tu meurs comme celui qui se trompe du chemin d'Allah.*

R : Le code c'était qu'il m'aide et me donne un coup de pouce. L'EI aime bien la traçabilité écrite.

*Q : En plus vous lui dites de venir*

R : Cela fait un bon écho pour des gens qui ne me croient pas.

*Q : Lui dit « arrête ».*

R : J'étais là pour sauver ma tête et non rendre service.

*Q : Votre nièce vous parle (Sabrina) pour savoir si l'Iraq et la Syrie sont unis ?*

R : Elle a pas mal de codes, donc lorsque je lui parle, les vraies conversations sont en messagerie, elle rentre dans le jeu que je lui ai imposé.





*Q : L'autre vous dit pour le moment je ne peux pas. Vous parlez des bombardements à Dadouch 88, « les bombardements me font oublier des choses ».*

*R : J'ai oublié ce pseudo ne me dit rien.*

*Q : Vous dites « l'argent n'a plus de valeur pour moi. À tout moment « j'attends la mort »*

*R : Je parle de l'argent, j'ai besoin d'argent.*

*Q : « Bonheur de l'impatience de rencontrer Allah et de mourir en martyr ».*

*R : Je n'ai jamais vu la vidéo de Omar Oulsen. Mon temps est millimétré. Je suis dans ma bulle.*

*Q : Là on est à Raqqa on arrive au mois de juillet, vous êtes toujours en conversation avec des personnes, vous avez bougé à l'époque ? Votre nièce vous demande si vous avez bougé et vous répondez oui je rentre de Mossoul en Iraq.*

*R : Non c'est un mot en arabe et pas Mossoul qui est un tribunal.*

*Q : Je dis qu'elle demande d'où vous êtes rentré et vous répondez de l'Irak Mossoul.*

*R : Je lui dis que je n'ai pas dormi, j'ai passé des nuits blanches ; En fait c'est l'interrogatoire qui a commencé. Donc quand elle m'a dit tu viens d'où je dis au tribunal.*

*Q : Prenez deux minutes pour réfléchir monsieur. Vous maintenez que vous n'êtes pas parti ?*

*R : Je ne me suis pas déplacé en dehors de la Syrie. Mossoul en Syrie c'est le tribunal, c'est le service dans lequel commence l'enquête civile. Il n'y a pas de garde à vue.*

*Q : Il se trouve que 2 jours après vous avez de nouveau une conversation avec Sabrine, et vous revenez sur Mossoul et vous lui dites la chose suivante « il y a des aéroports pour aller à Bagdad. Elle dit Inch'allah n'y reste pas trop. Vous répondez Mossoul est une grande ville, a été libérée à peine par 200 personnes ».*

*R : Mossoul conquit par El ce n'était pas à cette période. Je ne voulais pas trop parler de Raqqa. Donc vous me parlez sur une conversation codifiée, vous voulez interpréter sur le sens littéral du sens, c'est une lecture comme les autres. Je sais écrire Mossoul. Donc si je vous dis ça c'est ma conviction.*

*Q : Sabrine « c'est vrai que tous les catholiques ont quitté Mossoul ? ». Vous répondez « Daoula progresse et les chiens aboient ». Elle dit « oui » ... Vous dites c'est une préparation à un grand évènement il viennent d'annoncer que le biwa est libéré. En ce moment il y a 35 têtes sans corps dont le chef des opérations. Après vous allez être en détention, vous avez expliqué hier les raisons de votre arrestation. Comment expliquez-vous que, par rapport à la faute qui vous est reprochée, vous avez réussi à vous en sortir ?*

*R : J'ai appris sur Bagdad une fois que je suis sorti. Bagdad ne m'a pas fait de grâce, l'enquête a duré plus de 7 mois. Les interrogatoires étaient faits par les syriens. Pour eux ce n'est pas un espion dans le sens militaire mais traître.*

*Q : Vous avez été soumis à des actes de tortures.*

*R : C'est des gens de Al Asham, pas de l'EI. J'ai reçu des tortures sur mes jambes (coups avec bâtons, coups de poing, je n'ai jamais vu le soleil, local de moins de 2m2).*



*Q : Le fait que vous ayez été en détention est repris. On ne peut pas le dater. Comment êtes-vous sorti ?*

R : L'assiduité de mes enfants qui se sont investis, c'est grâce à eux que j'ai été libéré. Karim clamait mon innocence tous les vendredis. En Novembre j'ai eu leur visite. En Janvier quand j'ai commencé à voir le jour, j'ai vu un émissaire de l'Iraq qui m'a dit qu'ils allaient faire en sorte de me faire sortir. Ils ont ramené des preuves et des civils pour témoigner.

*Q : Comment organisez-vous votre départ ?*

R : J'ai contacté l'ambassade. A la sortie de prison, ce n'était pas simple. J'ai imaginé partir même avant d'être incarcéré.

*Q : Vous n'avez pas pensé que vous seriez sous surveillance ?*

R : Ils m'ont fait sortir pour me tuer. Ils m'ont proposé d'aller au front pour montrer ma bonne foi. J'ai dit que je voulais me reposer et en profiter pour sortir de ça. Je suis en vacances pour moi dans ma tête. J'ai inventé l'histoire de Nour qui est sage-femme. C'est ce qu'ils aiment pour leurs problèmes pudiques. Ils m'ont dit de contacter le monsieur de la frontière.

*Q : Donc vous avez eu 1,5 mois ou vous ne faisiez rien. C'est bizarre car si vous allez chercher votre femme vous avez l'autorisation.*

R : Ils m'ont donné une autorisation pour rencontrer le responsable de la frontière et organiser sa venue.

*Q : Vous rentrez en contact avec le consulat et dit que vous franchirez la frontière le lendemain à 6h. Vous partez comment ? Voiture ?*

R : Le syrien a loué un minivan. J'ai une autorisation écrite des syriens. J'ai été interrogé par les services de renseignements turcs qui ont pris ce papier.

*Q : Bizarre car ils ont laissé à votre fils Mohamed son laissez-passer. Vous repartez en voiture que vous avez louée, vous passez la frontière...vous allez être placé en détention. Ce qui pose des difficultés, c'est qu'il y a une synthèse de prise en charge et on a un rapport qui dit « après 18 mois de prise en charge, l'équipe pluridisciplinaire indique que l'équipe c'était fixée d'établir un lien de confiance ce qui a échoué. Condescendant avec les rapports au personnel. 4 visites de votre mère sur les 6 derniers mois. Aucun travail fait sur la déconstruction des idées. Risque prosélyte, car paternaliste, dangereux pour public 18-25 ans faire régulièrement des rotations de cellules.*

*Peu de participation aux ateliers...*

R : J'ai accepté de rencontrer le SPIP pour le rapprochement familial. Le psychologue en charge ne me parle pas d'une manière objective, positive. Je vous raconte une histoire dans les années 90 en Tunisie, un monsieur malade, un médecin fait un certificat de décès, cet individu s'est réveillé au cimetière. J'ai parlé à la psychologue, et elle s'est énervée. Le rapport donc vous parlez a été rédigé par la directrice et je ne l'ai jamais vue. Moi je donne des cours de maths à d'autres détenus.

*Q : Quel est votre projet quand vous allez sortir ?*

R : Grande question. Je ne pourrai plus enseigner car je suis inscrit au FIGET. En entreprise il faut signaler aux responsables. Donc je vais être obligé de me convertir à autre chose. J'ai plusieurs compétences (bâtiments...). Avec des conditions comme cela je ne pense pas rester en France. Et rentrer là où je n'ai jamais vécu, la Tunisie.

*Q : Aucune mention sur vos casiers judiciaires*



## **Plaidoiries de la partie civile**

### **Maître Claire Josserand-Schmidt**

Si vous les déclarez coupables, vous les condamnerez à réparer le préjudice civil à l'AfVT. L'AMT est une infraction obstacle qui par hypothèse ne génère pas de victimes. Cette infraction porterait atteinte uniquement à l'intérêt général. C'est un argument que je comprends de la part des prévenus. Par contre, c'est moins compréhensible de la part du parquet. Cela ne m'apparaissait pas choquant d'être associée au parquet pour porter la voix des victimes dans ces procès. Pourquoi le parquet ne pose-t-il pas de difficulté aux associations type défense de l'environnement, action contre le proxénétisme ? La matière terroriste est sensible, il y a une défiance vis-à-vis des associations qui est compréhensible. Malgré tout, la position du parquet n'est pas tenable juridiquement. Certaines AMT n'occasionnent pas de victimes personnes physiques, blessées, traumatisées. Pour autant l'AfVT est victime car elle n'est pas là pour défendre un intérêt général ni pour défendre des intérêts privés. Elle est ici pour demander réparation de l'atteinte à l'intérêt collectif qu'elle défend. L'atteinte à l'intérêt collectif permet de comprendre pourquoi le législateur consacre la recevabilité.

L'AfVT existe depuis près de 10 ans, membres fondateurs, personnes victimes d'attentat. Quand l'association SOS ATTENTATS est arrivée au terme de son travail, l'AfVT a été créée. Cela fait 10 ans que les personnes qui travaillent consacrent leur existence à l'accompagnement des victimes dans les missions que l'AfVT s'assignent. Il s'agit d'accompagner les victimes (accompagnement psychologique, administrative, judiciaire), d'apporter sa collaboration dans la lutte contre le terrorisme, d'effectuer des actions de terrain avec les acteurs sociaux, judiciaires... Toute l'œuvre de prévention est liée à la réponse à apporter à cette mouvance islamiste radicale. C'est le travail de l'AfVT depuis 2012. L'AfVT n'est pas là à tous les procès, quand on peut. La jurisprudence de votre chambre va dans le sens de l'AfVT (affaires Filière de Lunel ; Ansar al Haqq notamment).

Sur le préjudice, l'AfVT demande la condamnation des prévenus à la somme de 900 euros, ce qui équivaut au coût d'une journée en détention pour l'AfVT.

## **Réquisitions du procureur**

### **Peines requises par le procureur :**

Si je devais résumer ce dossier c'est celui de la grande illusion. Tout le monde a dupé tout le monde. Anass BELLOUM a berné ses proches et est parti à leur insu pour rejoindre la Syrie. Le fils a dupé en faisant croire qu'il souhaitait récupérer Anass alors qu'il a profité du voyage pour rejoindre son ami. Le père a accepté naïvement une invitation à passer la frontière turque. Karim et Lotfi SOULI ont réussi à tromper l'EI pour trouver l'occasion de fuir pour gagner le territoire national. Le propre des dossiers où il y a des absents et à qui l'on donne tous les rôles que l'on veut. Anass BELLOUM est passé de la victime qu'on voulait aller sauver à celui qu'on admire et qu'on voulait finalement aller rejoindre.



Anass BELLOUM, que sait-on de lui ? Des propos élogieux, jeune homme mineur, discret, bon élève, respectueux, studieux, individu inconnu des services de police. Il va y avoir une évolution dans sa pratique religieuse qui se serait intensifiée.

Ce qu'on va par contre apprendre après, c'est qu'on a eu un jeune qui va se radicaliser en regardant des vidéos de propagande. La seule trace qu'il va laisser tient en une clef USB. Il va la laisser à destination de sa famille et son frère et va demander à ses proches de regarder pour comprendre. Une fois sur zone, d'après son frère, il va transmettre des PDF issus du site Ansar al haqq. C'était un individu déterminé, qui part seul, prépare son départ et tellement bien qu'à l'insu de ses proches et des autorités. 18 mars 2013, il va emprunter la CB de son frère et acheter ses billets d'avions pour 167 euros. Il va acheter des équipements par rapport au terrain de guerre qu'il va retrouver (chaussures de marche, boussole) ce qui entre en résonance avec un message. Au moment de son départ, il va effacer l'ensemble de l'historique des recherches internet de l'ordi familial. Son but était de retarder au max l'alerte que pouvaient donner ses proches qui ne sont pas immédiatement dit qu'il était parti en Syrie mais ont commencé à faire le tour des hôpitaux et des amis. Dès le 26/03/13, il enverra les premiers messages à ses proches. On voit des proches qui le supplie de rentrer, implore, et lui répond à ses proches : il n'exprime aucun regret, aucune désillusion. Il savait ce qui l'attendait, un de ses premiers messages « je reviendrai quand la guerre sera finie si je ne suis pas encore tombé martyr ».

Il y a des photos envoyées d'Anass BELLOUM qui pose en arme avec étendard et char. Doit-il être considéré comme un terroriste ; S'il y a débat sur ce point c'est qu'Ahrar al-Sham n'est pas reconnu par l'ONU et l'UE sur liste groupe terroriste. Que sait-on de ce groupe ? crée en 2011, il n'est pas inintéressant d'ajouter qu'il s'est constitué de prisonniers politiques et le premier chef du groupe n'est autre qu'un vétéran d'Afghanistan intégré à la mouvance Al Qaida pendant la guerre contre soviétiques. Noyau de 5000 hommes qui recrutaient des civils et aussi étrangers (tunisiens, marocains, français). Les ambitions : instaurer la sharia, renverser Bachar, il s'inscrit dans une logique nationaliste et non de djihad global international. Néanmoins, il a pris ses distances avec l'opposition séculaire syrienne représentée par l'ASN. Groupe tellement légitime qu'il va constituer le groupe islamique syrien. C'est une coalition à tonalité salafiste. Face à la montée de l'EI, des alliances vont se constituer, néanmoins on sait qu'il y a des alliances qui ont pu se former à différents moments ; qu'Ahrar al-Sham a affronté l'EI parfois pour des territoires. Description de la duplicité de groupe. Au gré des ambitions propagandistes, ce groupe s'est allié avec l'EI à certains moments, endroits, certaines époques où sur d'autres fronts il le combattait. Il s'associe aux moyens (exactions pour créer la terreur). Il y a déjà en Europe un pays qui s'est prononcé sur ce caractère terrorise ; ex : Allemagne Cour de Stuttgart 2016. La distinction entre la nature de ces groupes est tellement ténue, le message publié sur sa mort dit qu'il fait partie des soldats de l'EI. A défaut d'avoir des nouvelles, il faut le condamner sur l'ensemble des faits de la prévention.

Pour la famille SOULI, nous avons deux versions.

Karim SOULI reconnaît qu'il a voulu partir en Syrie pour rejoindre son ami. Lofti SOULI ne bouge pas et dit que son départ avait pour but d'aller récupérer Anass BELLOUM en Turquie et le convaincre de revenir en France.

Le comportement de monsieur Lotfi SOULI n'a pas été d'aller voir les proches d'Anass BELLOUM pour les renseigner ni d'en parler auprès des autorités et cela entre complètement en contradiction avec des témoignages des proches de la famille SOULI. Le frère d'Anass dit que Lotfi SOULI disait qu'il fallait être fier de son départ. Le frère d'Anass dit qu'à aucun moment ils n'ont été informés de leur démarche d'aller ramener leur frère. Lofti SOULI savait qu'Anass BELLOUM était fier de partir.



Au-delà de ces témoignages, non seulement, Monsieur LOTFI n'a jamais fait part de sa volonté d'aller le chercher en Turquie. Il est bien évident que leur départ était tout autre. Lors des premiers mails envoyés à sa mère pour la rassurer sur son départ il ne le mentionne pas. Karim SOULI va dire à Raim Mirza « peux- tu en informer sa famille car je n'ai pas leurs coordonnées » pour annoncer la mort du fils. Lotfi SOULI ne résiste absolument pas à l'ensemble des éléments du dossier. Les SOULI n'étaient certainement pas des ingénus ou des têtes brulées. Vous avez dans le box une famille qui a soigneusement préparé son départ prévu en Syrie afin de faire le djihad et ont intégré un groupe terroriste auprès duquel ils ont mis leurs connaissances à disposition. Des achats ont été préparés dans le temps via achats logistiques depuis le mois de juillet. Projet concerté entre les trois membres de la famille SOULI. Ils avaient conscience de l'endroit où ils mettaient les pieds. Rien dans ce qu'ils vont acheter n'est superflu. Achat de vêtements décathlon en décembre 2013. Ce départ est prévu pour être sans retour, ce que l'on peut déduire des investigations bancaires. S'agissant de Karim Souli, on sait qu'il va y avoir deux retraits de 100 et 90 euros, ils sont exceptionnels quand on prend l'ensemble de ses comptes bancaires. Lotfi SOULI, on sait déjà que le 1<sup>er</sup> octobre 2013, il a fait un prêt à la consommation de 5600 euros et il va apurer totalement ses comptes persos et pro. Entre 1<sup>er</sup> septembre et 9 octobre 2013, 10 retraits d'espères sur ses comptes courants de 6247 euros, à l'issu de cela les trois comptes bancaires vont se retrouver déficitaires ou à moins de 20 euros. Anéantissement total de sa situation professionnelle. Entre le 26 août et octobre : 17150 euros de retrait. Un retour pour faire quoi ?

Également abandon définitif du domicile familial, car aucune démarche n'a été faite pour finir son bail. Il part sans se soucier de savoir si le bailleur social va réclamer les loyers dus et va demander à son ami de vider le logement. Il lui a dit qu'il lui souhaitait bonne chance pour la suite et ne savait pas s'ils allaient se revoir.

La mère de Karim SOULI et l'ex-femme de Lotfi, va dire que ses fils n'ont jamais abordé la question syrienne avec elle mais ils avaient salué l'action de Merah en 2012 et avaient été admiratifs par rapport à cet engagement. Elle va visiter le domicile de son ex-mari et a vu des CDs contenant des vidéos relatives à des entraînements ou bien d'otages entourés d'hommes armés.

Camarade de classe de Karim, Anass tirait son discours de Karim SOULI qui avait ce genre d'idées. Karim SOULI disait que les musulmans étaient persécutés par certains groupes politiques. Mis à part cela on sait peu de choses. Seul un ordinateur a été récupéré par un ami et est utilisable. Il y a des recherches sur la géographie, le passage, la monnaie, la météo syrienne, des recherches sur des techniques d'armement sur le terrain, comment créer une source d'énergie gratuite en zone de guerre. Lotfi SOULI quand il part il sait où il met les pieds et ce qu'il va pouvoir proposer à l'EI. 14 octobre 2013 : ils partent, il y aura 5 appels du portable de SOULI sur un numéro turc. Ces appels seront à destination des passeurs, c'est Anass BELLOUM qui les a mis en contact avec la famille.

Concernant le séjour sur zone, deux versions : celle de Lotfi qui a naïvement essayé de passer la frontière et a tout fait pour fuir la situation dans laquelle il s'était mis ; et celle de Karim qui à intégrer volontairement Ahrar al-Sham car son ami en faisait partie. Le but de cette intégration était d'aider la population syrienne y compris en prenant les armes (n'a pas précisé s'il avait tenu une arme et s'il s'était entraîné). Puis contraint d'intégrer EI et tout faire pour regagner le territoire national.

Les SOULI ont indiqué qu'ils n'avaient jamais rencontré de français au sein de l'EI pourtant l'ensemble des messages qu'ils vont écrire sont en français. Ils disent qu'ils avaient peur d'être espionnés par des personnes non françaises qui ne parlent pas français donc comment pourraient-ils être espionnés ? Combien de revenants sont arrivés sur le territoire national avec leur support téléphonique et



informations. Manifestement, la famille SOULI n'avait pas besoin d'aller au cyber café pour communiquer.

Ce que l'on sait entre leur arrivée à Raqqa et décembre 2013, nous avons des messages de Karim SOULI qui dit qu'il étudie le coran, qu'il a prêté serment, qu'il va à un entraînement. Karim indique ensuite qu'il a terminé l'entraînement et va détailler ensuite son quotidien rythmé par des cours sur la religion, des rondes dans la rue et contrôles routiers. Karim SOULI s'est peu étendu sur ces contrôles effectués sans armes ? Pas sûr. Faire des rondes à des individus non formés et non armés ? il apprend des mots en arabe pour le quotidien mais il y a également un réseau, des opérations, une ceinture explosive. Il lui importait de connaître ce nom pour ne pas se fourvoyer lors d'une opération.

Lotfi SOULI va écrire des mails à l'ami qui lui a vidé l'appartement. Il indique le 1<sup>er</sup> novembre 2013 « demain on commence l'entraînement sur les armes ».

Karim SOULI échange des messages dès le 10 janvier 2014, très proche de la période de l'intégration à l'EI. Il va décrire les activités proposées (médiatiques, presses, distribution de nourriture), « pour l'instant c'est calme, on fait des formations pour les frères ». Sur son quotidien, il y a son ordinateur des jeux vidéo de guerre. Quelle douce vie pour des subalternes de l'EI. Aram Mirza « Karim est parti pour combattre. Il ne m'a pas dit comment cela se passait sur place ». Le frère mineur, on sait qu'il a combattu car 3 photos de lui en armes retrouvées.

Lofti SOULI nous dit avoir été emprisonné, torturé, or examen médical n'a constaté aucune blessure physique. Il dit qu'il a réussi à négocier son bon de sortie. Le récit tranche avec celui de quelqu'un qui était sur zone dans la politique islamique « les personnes attrapées par la police religieuse, subissent une enquête puis passent par le tribunal ». Qu'a donc promis monsieur SOULI à l'EI en contrepartie de cette vie sauve ?

Sur les faits reprochés aujourd'hui, il faut tenir compte de l'ensemble de ces éléments et de leur comportement pendant l'instruction, ainsi que des zones d'ombres (l'argent où est-il ? comment a-t-il été dépensé ? Quand est-il du matériel utilisé ?).

Karim SOULI se contente de venir confirmer ce que l'instruction a dit. La reconnaissance de faits peut être opportuniste, au dernier moment où Karim a la parole. Aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité de considérer si cette reconnaissance est réellement suffisante. Aujourd'hui il est trop tôt pour considérer que ce changement de version est un gage de réinsertion.

Lofti SOULI, individu constamment dans l'évitement, l'ambivalence. Il est malin, personne n'a de prise sur lui est n'est capable d'expliquer son raisonnement. Rapport de détention indiquant qu'il est dans le discrédit des intervenants en détention. Dangerosité à son encontre extrême.

**Réquisitions : 10 ans d'emprisonnement, le maintenir en détention, peine de sûreté des 2/3 et inscription au FIJET.**

Anass BELLOUM, seul absent de cette audition. Condamner à la même peine. Prononcer un mandat d'arrêt.

Prononcer la confiscation des scellées dans ce dossier.



## Plaidoiries de la défense

### Les demandes formulées par la défense

#### Maitre Nogueras

Il est choquant de demander des peines aussi lourdes sans avoir dit un mot des rapports d'évaluation de structures compétentes. Je ressens toujours avec la même violence les quantums proposés car ils doivent être mis en perspectives avec les individus que je défends et sans automatisme. Une partie de notre société est victime du terrorisme ; c'est cet acharnement à étiqueter et sanctionner avec violence le comportement d'individus. Mme la procureure se fait l'écho de cette société qui a peur. Je vais prendre mon temps. Au-delà du destin de monsieur Karim SOULI, une autre question se pose et dont je ne m'attendais pas à ce qu'elle se pose. J'aurai peut-être dû m'occuper plus de la situation de monsieur BELLOUM. Aujourd'hui la question que vous allez trancher : AMT la première 2015 val de marne que j'ai plaidé, et depuis il y a eu tout un tas de filières et individus qui ont été jugés. Il n'y avait pas vraiment de difficultés de caractériser car il suffisait de dire ou désigner par aveux ou preuves sur portable et désigner le groupe qui avait rejoint pour justifier la condamnation.

Nous avons appris très vite que l'armée syrienne n'engageait pas des étrangers. On comprenait que ce n'était pas possible. J'ai senti que de façon clairement assumée dans les réquisitions le parquet a changé d'attitude en sachant qu'un certain nombre d'individus vont rentrer sur le territoire français et dont on ne trouverait pas l'origine du groupe dans lequel ils étaient. J'ai entendu statistiquement vous avez des chances d'avoir été dans un groupe terroriste. Ce qu'on nomme attentat ne peut pas être considéré par la personne qui le commet à un moment donné comme un acte de guerre ? Un groupe rebelle qui lance une attaque contre Bachar cela ne doit pas être considéré comme un acte de terrorisme ? Si Ahrar al-Sham est considéré comme groupe terroriste cela signifie qu'on considère les victimes comme victimes de terrorisme. Bachar, victime du terrorisme ?

Les russes sont ceux qui souhaitent les rallier comme associations terroristes. S'ils ne sont pas considérés comme une organisation terroriste ce n'est pas un oubli mais un souhait. Ils ont été invités à la table des négociations, à Genève 1 et 2. Ils participeront au processus de paix.

Je vais devoir défendre Monsieur BELLOUM alors que je ne suis pas son avocat et qu'il n'est pas là.

Karim SOULI il est coupable, mais à partir de quand ? L'agenda du groupe Ara El Sham n'est pas terroriste, il ne veut pas attaquer l'occident, et est sur la déradicalisation.

Rapport DGSI : « le groupe s'est imposé comme élément majeur de l'insurrection syrienne. Allié de circonstance d'Al-Nosra sur le front d'Alep, s'en distingue par le souhait de rester politiquement fréquentable et n'ont pas d'agenda terroriste régional ». Ils se battent depuis des années contre Bachar, ce qu'ils veulent mettre après, cela ne nous regarde pas.

C'est à partir du moment qu'il met les pieds à l'EI que Karim SOULI entre en infraction avec la loi française sinon à quoi bon s'imposer une telle rigueur. J'ai été surpris quand je l'ai vu en audience, il souhaite se séparer de son père. Il y a une forme de recul et de responsabilité. Je vous demande de le relaxer pour la période hors EI.

Ensuite long passage à l'EI qui plonge dans un univers... Imaginez l'univers abominable de Raqqa. Comparez son récit. Je crois qu'il est prêt à la peine que vous allez prononcer. Il ne m'a jamais mis la pression. Ce qui l'importait c'était de passer aux aveux, raconter.





Dans le cadre d'une AMT une analyse de la dangerosité est faite et je ne l'ai pas ressentie.

Ne venez pas nous dire que la prison est le meilleur endroit du monde, quel être humain accepterait sans manifester d'être fouillé à 4 pattes ? C'est une vie très particulière et la détention est très dure à vivre. Moi je ne vois pas qu'il est encore proche de l'idéologie dans laquelle il était quand il était parti. Il faut retenir le suivi médico-psychologique on n'a pas décelé de dangerosité.

**Martin Pradel :**

Je me présente devant vous pour défendre un homme qui peine à se faire comprendre depuis le premier jour de cette affaire. A faire comprendre qu'il n'est pas un terroriste, qu'il n'est pas parti pour des raisons liées à une haine entretenue contre quiconque, à faire comprendre qu'il a été motivé par une obligation, la sienne, celle de la paix. Son comportement n'a pas occasionné la moindre victime. Au pire de son parcours, pour ne pas parler d'épopée, puisqu'il s'est senti acculé à devoir accepter de participer, et par la quelque part il plaide coupable il a tenu à demeurer dans une action civile et il ne se voit pas comme étant de ceux qui occasionnent des victimes.

Il y a dans cette salle une association de victimes dont je conteste la présence dictée par l'opportunité. Quand je vois GDSM aller en prison tendre la main est nécessaire mais la présence de cette association ici est impossible. J'ai entendu ma consœur insister sur le fait que c'est une association qui a 10 ans. Pourquoi insister sur cet âge ? L'intérêt de dire qu'on a plus de 5 ans permet d'insister sur le fait qu'on est recevable à agir. Aujourd'hui des faits sont reprochés à Monsieur SOULI, et si vous deviez considérer qu'une infraction a été commise, cette infraction aurait été commise avant que cette vénérable association ai eu 5 ans. Si l'association n'a pas 5 ans révolu l'article 2-9 au jour des faits poursuivis elle n'est pas recevable à agir. Selon une jurisprudence du 16 mars 2016, la seule atteinte à un intérêt collectif des membres d'une association ne permet pas de caractériser un lien suffisant avec les parties donc l'association n'est pas recevable à agir.

Pour en venir à notre affaire, quand j'entends madame le procureur de la République parler de Lotfi SOULI, il y a peut-être ici un malentendu. Cet homme a eu la chance que beaucoup de parents n'ont pas eu. Combien de parents entend-t-on dire qu'ils auraient aimé pouvoir aider son fils, savoir ce qu'il s'est passé. Il a une bonne relation avec ses fils et est assez intelligent et il a la chance de voir ce qu'il se passait dans son entourage. Certains ont pensé qu'il suffisait d'appeler la police, que la France allait prendre ses responsabilités. Or inutile car un jeune qui veut partir, il part. Le calcul qu'il fait dès le premier jour est qu'il ne sert à rien de les en empêcher, ils partiront. Depuis le premier jour il n'est pas entendu. Le problème et cela tient à la personnalité de mon client, est qu'il se braque et qu'il a des choses à dire. Il n'est pas toujours entendu et pas dépourvu de sens. S'il voit qu'il est abordé avec un a priori par le SPIP il se dit que cela ne sert à rien.

Quand ils partent ce n'est pas pour autre chose que retrouver Anass BELLOUM. S'il est vivant, on est dans l'insensé en demandant de le condamner alors qu'il est mort. S'il est vivant pourquoi arrêter la prévention au jour présumé de sa mort ? On sait que la situation s'est un peu compliquée en Syrie.

Votre réponse sera que vous ne tenez pas vraiment compte des listes et direz que de votre point de vue est ce que les gens ont fait. Quelle est la doctrine d'Aralsham ? Où est le terrorisme ? Le fait de participer comme belligérant à un conflit armé est un indice à la participation à une AMT bien qu'aucune action terroriste ne soit engagée par le groupe en question. Ecrivez le si vous statuez dessus.

Mon client aujourd'hui me permet de plaider coupable. Il a conscience qu'il a accepté d'intégrer une organisation terroriste. La question qui se pose à vous est : dans quelle circonstance cette intégration





a-t-elle eu lieu ? il dit s'être senti acculé à la nécessité de le faire. L'EI qui a des velléités d'expansion et de construction de se doter d'une bureaucratie. Ce qui manque ce n'est pas la capacité de ces gens à se considérer mais où est la compétence ? A chaque fois il s'est passé la même chose ; il leur a été demandé de troquer les compétences contre leur sécurité. Monsieur Lotfi SOULI a une compétence dans un domaine clef. Ils réfléchissent déjà institutionnellement.

Je vous demande y a-t-il des éléments objectifs dans cette affaire venant dire le contraire ?

Vous avez des suspicions mais pas de preuves. Vous avez toutes les raisons d'entrer dans l'avertissement donné à tous qui est que comme on ne le comprend pas, il fait peur. Il y a une présomption d'innocence et on va inverser les présomptions. La peur qu'il inspire est irrationnelle. Cet homme n'a tué personne, il n'est même pas accusé d'avoir préparé un attentat et la presse dit le contraire.

C'est le dossier d'un homme qui a vu ses enfants partir vers la mort, s'est vu embarqué et une fois sur place dans un pays dont il ne maîtrise ni les codes ni les événements il s'est retrouvé dépassé. Il a eu peur lui-même et qui d'erreur en erreur commet encore des erreurs. Erreur de ne pas parler au SPIP car prive le tribunal des éléments qui permettraient de remettre en cause cette peur.

Il est lucide aujourd'hui. Il envisage alors qu'il est français de partir car il sait que sa place n'est plus ici. Cela va oblitérer son avenir. Ses qualités qu'il a il ne pourra plus les mettre en œuvre.

**Karim SOULI :**

Aujourd'hui je vous parle j'ai 23 ans, sans revenir sur les faits, j'estime que j'ai encore le temps de construire un avenir solide, une peine ne sera pas la meilleure manière de m'aider à construire un avenir solide. Je ne présente aucune menace et lors des entretiens il y a une réelle volonté de reprendre ce que j'ai arrêté. J'ai pris du recul, tenté de repartir sur une nouvelle base.

*Le tribunal va rendre sa décision ce soir. L'audience est suspendue.*

Le tribunal a considéré qu'à l'époque, Ahar al Sham, certes "un groupe jihadiste qui voulait instaurer la sharia", n'était pas pour autant "terroriste" avec le projet politique et le grave trouble à l'ordre public que cela implique.

Karim SOULI a été condamné à 8 ans d'emprisonnement et une période de sûreté de moitié.

Lofti SOULI a été condamné à 10 ans d'emprisonnement et une période de sûreté des deux tiers.

L'Association française des Victimes du Terrorisme a été déclarée recevable dans sa constitution de partie civile. Karim et Lofti SOULI devront verser solidairement 600 euros à l'Association française des victimes du terrorisme, partie civile.

---

*Le délai pour faire appel est de 10 jours, à défaut de quoi la décision sera définitive.*